

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-545 DU 6 NOVEMBRE 2000

portant approbation des états financiers de
l'Office National d'Appui à la Sécurité
Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos
au 31 décembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le Décret 96-452 du 17 octobre 1996 portant modification des statuts de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

.../...

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 septembre 2000 ;

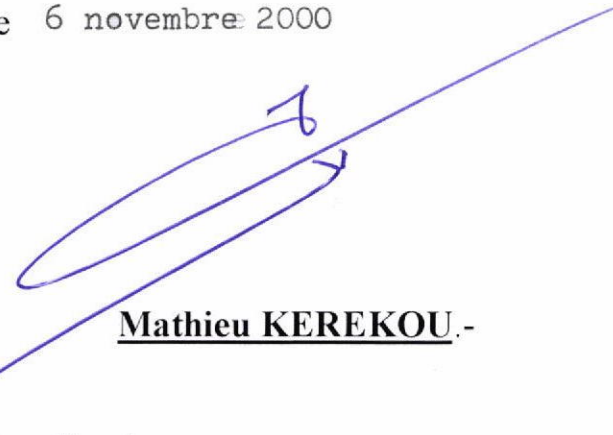
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés, les états financiers de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 .Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 6 novembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

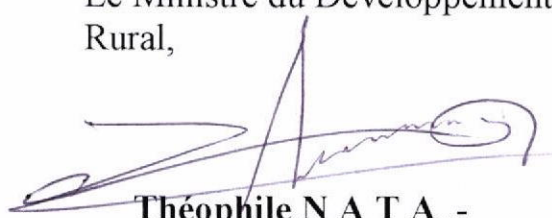
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Développement
Rural,


Théophile NATA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MDR 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.